



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

comptes courants

Question écrite n° 117666

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les pénalités bancaires survenues en raison de provisions insuffisantes sur un compte courant. En effet, il lui soumet le cas, fréquent, de rejet de prélèvements assorti de pénalités, faute de provision suffisante, en raison du retard de versement de prestations sociales. Un mécanisme que le client ne peut maîtriser mais dont, se trouvant fautif de fait, il doit assumer les conséquences ; rejet du prélèvement, pénalité bancaire, interdiction. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'informer des initiatives qu'il envisage de prendre pour assurer un versement fixe des prestations sociales et d'éviter ainsi toutes sanctions du client en cas de retard.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117666

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1177